

AERONAUTIQUE : Airbus écope d'une amende pour ses retards de paiement

[AIRBUS](#) / **T** : 05.61.93.33.33 (siège à Blagnac) fait partie des cinq grands groupes pointés du doigt par le ministère de l'Économie pour leurs retards de paiement aux fournisseurs. Ce lundi 23 novembre, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a en effet publié sur son site une liste des principales entreprises ayant fait l'objet de sanctions pour non respect des délais de paiement. Le groupe aérospatial et de défense européen a ainsi écopé d'une amende de 375.000 euros en raison de retards constatés au sein de sa filiale Airbus Helicopters. www.airbus.com